

Reop Af XIV 32 / 33

# Archevêché de Toulouse.

---

---

Toulouse, le 21 Avril 1834.

*Circulaire de MM. les Vicaires-Généraux, en l'absence de Monseigneur l'Archevêque de Toulouse, pour prescrire des Prières publiques à l'occasion de la sécheresse.*

MONSIEUR LE CURÉ,

La sécheresse, qui se fait sentir depuis long-temps dans nos campagnes, a déjà produit de funestes ravages, et menace de ruiner entièrement les récoltes. Plusieurs demandes nous ont été adressées de différens points du diocèse pour obtenir de Dieu la cessation de ce fléau; en conséquence nous avons cru devoir prendre les dispositions suivantes :

1.<sup>o</sup> Les Prières de l'Oraison de Quarante-Heures, *Ad petendam pluviam*, se feront dans toutes les Églises du diocèse.

2.<sup>o</sup> Ces Prières commenceront dans l'Église métropolitaine et les succursales de la ville de ce Doyenné, le mardi 22 Avril; dans l'Église Saint-Sernin et ses succursales, le jeudi 24; dans le Doyenné de la Daurade, le samedi 26, et dans celui de Saint-Nicolas, le lundi 28.

3.<sup>o</sup> Dans les autres Églises du diocèse, elles commenceront le dimanche qui suivra la réception de la présente.

4.<sup>o</sup> Jusqu'à la cessation du fléau, les Prêtres diront à la Messe  
la Collecte, Secrète et Post-Communion, *Ad petendam pluviam.*

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de notre respectueux  
dévouement.

ORTRIC, *Vic.-Gén.*

BERGER, *Vic.-Gén.*